

# MICROCRÉDIT INNOVANT

## LES CAISSES D'ÉPARGNE CO-CONSTRUISENT LEUR OFFRE AVEC LES ACTEURS SOCIAUX



© VINCENT FERLICO/FNCE  
**Cédric Turini**

Responsable de la RSE  
Fédération  
nationale des  
Caisses d'Épargne

Premier distributeur de microcrédits personnels en France, le réseau des Caisses d'Épargne fait depuis trois ans évoluer son offre pour répondre à des besoins plus spécifiques : la précarité énergétique de l'habitat et l'accès à des véhicules neufs en LOA. Deux produits co-construits avec des acteurs sociaux.

### INTERVIEW

■ **En quoi consiste l'offre de la Caisse d'Épargne en matière de microcrédit accompagné ?**

Il en existe deux formes en France :  
– le microcrédit professionnel, qui a plus d'antériorité, construit autour de France Active, d'Initiative France, de BGE et de l'ADIE ;  
– le microcrédit personnel, impulsé en 2005 par le Plan de cohésion sociale de Jean-Louis Borloo et la création du Fonds de cohésion sociale, qui garantit à 50 % les microcrédits dans la limite de 5 000 euros.

Les Caisses d'Épargne sont un acteur historique du microcrédit professionnel : nous soutenons financièrement

les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, en particulier Initiative France et France Active, et nous accordons des prêts aux créateurs bénéficiant d'une garantie ou d'un prêt d'honneur à 0 % de ces réseaux. En France, 10 % environ des créateurs d'entreprises bénéficient chaque année de cet accompagnement et de ce financement adaptés. C'est encore peu. France Stratégie a pourtant souligné, dans une étude de 2014, que le taux de survie à trois ans des entreprises accompagnées était de 77 %, contre 66 % en moyenne, alors même que les créateurs sont au départ plus en difficulté. Les Caisses d'Épargne soutiennent en particulier les femmes créatrices d'entreprise, encore sous-représentées : nous avons créé un baromètre pour connaître leurs difficultés et leurs attentes et nous mettons en avant la garantie FGIF qui leur est dédiée [1].

■ **Qu'en est-il du microcrédit personnel ?**

Via nos dispositifs Parcours Confiance et Créa-Sol, nous avons financé près de 5 000 personnes en situation de fragilité l'an dernier. Elles nous ont

[1] Le Fonds de garantie à l'initiative des femmes, géré par France Active, garantit jusqu'à 70 % des prêts bancaires accordés aux créatrices d'entreprise, dans la limite de 45 000 euros, et coûte 2,5 %.

été adressées par plus de 600 partenaires, parfois de toutes petites associations actives sur des territoires isolés. Cette présence au plus près des territoires est rendue possible par notre organisation décentralisée de banques coopératives régionales. Nous pouvons travailler en proximité. Par ailleurs, de plus en plus de dossiers sont adressés à Parcours Confiance par les conseillers des agences Caisse d'Épargne : ils représentent aujourd'hui près de 40 % des prescriptions.

■ **Que financent ces microcrédits personnels ?**

La majorité des prêts concerne la mobilité : achat et réparation de véhicules, financement du permis de conduire... Suivent les dépenses liées au logement (équipement, rénovation...), puis le financement de la formation et des besoins de la vie, comme des frais de santé. Nous venons d'obtenir du Fonds de cohésion sociale qu'il accepte, pour un an d'expérimentation, de garantir le refinancement de dette et de besoin de trésorerie de personnes en rupture de parcours mais inscrites dans une perspective d'insertion sociale ou professionnelle : ces prêts peuvent financer par exemple le loyer auprès d'un bailleur social, pour surmonter une période difficile.



« Nous avons été interpellés par les opérateurs du logement en région qui accompagnent au quotidien des propriétaires de logement en difficulté pour les aider dans leurs travaux de rénovation. »

■ Le microcrédit personnel est très proche du crédit à la consommation par sa destination. Comment vous assurez-vous que vous ne tombez pas dans un mécanisme de *subprime*?

Le risque est limité par la nature même du dispositif. Il utilise des outils économiques tout en ayant une vraie vocation sociale et il repose sur une collaboration active entre les collectivités locales, l'État, les associations et les banques. C'est un dispositif fondé sur une forme d'intelligence collective et d'équilibre naturel : l'association n'a pas intérêt à prescrire un microcrédit si elle pense qu'il pourrait nuire au bénéficiaire et nous n'avons pas intérêt à financer un dossier dont nous pensons qu'il ne sera pas remboursé. Nous n'avons aucune incitation économique à tomber dans des dérives : le Fonds de cohésion sociale couvre la moitié du montant mais nous conservons l'autre moitié du risque. Bien qu'il n'y ait pas d'obligation en la matière, les taux d'intérêt que nous pratiquons sont en moyenne de 2 % afin de ne pas être un obstacle pour l'emprunteur. L'objectif à terme est que les bénéficiaires aient d'autres recours que le microcrédit et qu'ils aient accès, comme tout autre client, aux financements classiques. Une



Avant, après : l'impact d'un microcrédit à l'habitat.

étude[2] menée en 2015 par la Caisse des dépôts et consignations a d'ailleurs mis en évidence l'impact social du microcrédit personnel, vis-à-vis du retour ou du maintien dans l'emploi, de la cohésion sociale, de l'estime de soi des bénéficiaires et d'autres dimensions comme par exemple l'amélioration des conditions de logement...

[2] <http://comptrasec.u-bordeaux.fr/projets-de-recherche/etude-dimpacts-du-dispositif-de-microcr-dit-personnel-garanti>.

On peut simplement regretter qu'il ne soit pas davantage promu, car son impact est réel, alors que son coût est modeste pour la collectivité.

■ Comment est née votre offre de microcrédit à l'habitat?

Depuis trois ans, notre production de microcrédit personnel s'est stabilisée. Nous distribuons un microcrédit personnel sur trois en France grâce à 70 conseillers spécialisés présents partout sur le territoire. Nous avons



été interpellés par les opérateurs du logement en région, membres du réseau Soliha, qui accompagnent au quotidien des propriétaires de logement en difficulté pour les aider dans leurs travaux de rénovation. Nous avons alors décidé de développer un microcrédit habitat, pour financer le

**« Chaque acteur n'a pas les moyens de répondre seul aux défis sociétaux d'aujourd'hui. »**

reste à charge de ces travaux. Mais comme les besoins de financement sont supérieurs à ceux du microcrédit traditionnel, nous avons sollicité la Fondation Abbé Pierre qui a accepté de cautionner ces microcrédits jusqu'à 25 000 euros. Il s'agit d'une démarche de co-construction, un partenariat original entre une banque et une fondation pour concevoir ensemble une réponse innovante au problème du mal-logement.

**■ En quoi consiste votre offre sur l'habitat ?**

Concrètement, nous finançons le reste à charge de ménages propriétaires en situation de précarité énergétique qui entreprennent des travaux principalement destinés à l'installation d'un chauffage plus performant, à une meilleure isolation ou même à la rénovation de leur logement lorsqu'il est trop dégradé. Ces crédits viennent en complément de subventions publiques. Ils sont en moyenne de 7 500 euros, sur 60 mois, contre 30 pour un microcrédit personnel. Le plafond de garantie du FCS a ainsi été relevé à 10 000 euros pour ce type de microcrédit et la garantie de la Fondation Abbé Pierre prend le relais au-delà.

**■ Combien de financements de ce type avez-vous accordés ?**

Environ 400 en deux ans, principalement en zone rurale, avec un élargissement récent à des co-copropriétés en Ile-de-France. C'est un chiffre qui peut sembler modeste mais qui s'explique notamment par l'augmentation des subventions publiques, ce qui a réduit la nécessité de recourir au crédit pour financer le reste à charge. Ce sont également des dossiers complexes, qui nécessitent un gros travail d'inspection réalisé par nos partenaires de terrain, qui disposent de moyens limités.

**■ Comment avez-vous fait évoluer votre offre sur la mobilité ?**

Les microcrédits personnels que nous accordons servent principalement à l'achat de véhicules d'occasion, susceptibles d'engendrer des dépenses de réparation. Nous cherchions une solution pour permettre aux bénéficiaires d'accéder à des véhicules de meilleure qualité dans la limite du montant d'un microcrédit (5 000 euros). Nous nous sommes associés à l'Action Tank Entreprise & Pauvreté, fondé par Martin Hirsch (AP-HP) et Emmanuel Faber (Danone), avec lequel nous avons travaillé aux côtés de Renault, pour aboutir à une solution inédite pour les publics que nous visons. Il s'agit d'une offre de location de Dacia neuve, avec option d'achat (LOA), à un prix parmi les meilleurs du marché et adapté à la situation de personnes en difficulté. Concrètement, par le microcrédit, nous préfinançons la location d'une durée de 2 à 5 ans, période à l'issue de laquelle l'emprunteur peut décider d'acquiescer ou de restituer le véhicule. Nous avons lancé l'offre à l'été 2016 en Alsace, en Île de France et en Bretagne, en partenariat avec Pôle Emploi et le FASTT. Une quarantaine de dossiers

a été signée et le rythme s'accélère. Chaque partenaire a fait un effort financier et opérationnel pour faire en sorte d'apporter un service de qualité à des personnes pour lesquelles la mobilité était jusque-là source de difficultés professionnelles, financières et psychologiques.

**■ Quelles sont les difficultés d'une démarche de co-construction ?**

Le problème n'est pas d'avoir des idées mais plutôt de trouver les ressources nécessaires à l'ingénierie de tels projets, qui impliquent à la fois des entreprises, des associations mais aussi la puissance publique. C'est ce que nous a apporté l'Action Tank Entreprise & Pauvreté. L'idée sur laquelle se fonde cette démarche est que chaque acteur n'a pas les moyens de répondre seul aux défis sociétaux d'aujourd'hui (mobilité habitat, environnement...) mais qu'à plusieurs, nous pouvons co-construire de nouvelles offres utiles au développement de nos territoires à des conditions raisonnables. Pour promouvoir cette approche, nous sommes partenaires du Rameau, un laboratoire de recherche, qui a publié en fin d'année dernière un « référentiel sur la co-construction territoriale ». Nous avons également lancé un site Internet<sup>[3]</sup> destiné aux associations et fondations qui souhaitent nouer des partenariats d'un genre nouveau avec les entreprises. C'est une démarche assez naturelle pour les Caisses d'Épargne qui sont à la fois un acteur, un partenaire et le premier financeur privé de l'Économie sociale et solidaire en France. ■

Propos recueillis par Séverine Lebouche

[3] <https://partenariatsassoentreprises.wordpress.com/>